

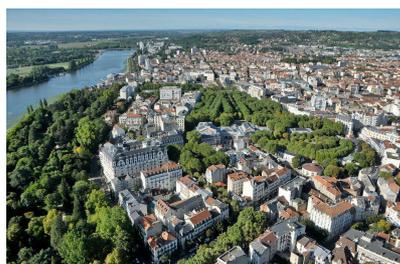
COMMUNIQUE
DE PRESSE



VILLE DE VICHY

AVRIL 2016

Constitution des Jurys d'Assises



En application des dispositions résultant de la loi du 28 juillet 1978 sur la procédure pénale, une liste départementale des personnes appelées à faire partie des jurys d'Assises est établie par tirage au sort effectué publiquement sur la liste électorale de chaque commune.

Cette opération aura lieu, pour la Commune de VICHY,

le lundi 9 mai 2016 à 10h

au Service Elections

(rez-de-chaussée de la Mairie)

CONTACT PRESSE

VILLE DE VICHY
Direction de la
Communication

04 70 30 55 12

04 70 30 17 02

www.ville-vichy.fr